



Vaccin anti SARS-CoV-2

Information des patientes

Chère Madame,

La Direction Générale de la Santé (DGS) recommande la vaccination contre le SARS-CoV-2, responsable de la maladie Covid-19, de toutes les femmes enceintes, dès le début du deuxième trimestre.

Il est maintenant démontré que la grossesse au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre augmente les risques de développer une forme sévère de la COVID-19. Par ailleurs, certaines patientes présentent des facteurs de risque supplémentaires (âge avancé, diabète, surpoids, hypertension...). La vaccination représente une grande opportunité de réduire ce risque. De nombreux pays (USA, Israël, Grande Bretagne...) vaccinent déjà largement les femmes enceintes. A ce jour, plus de 30 000 femmes ont déjà reçu ces vaccins. Aucun effet maternel ou fœtal particulier n'est rapporté.

Comme tout vaccin, celui-ci peut entraîner une réaction locale (rougeur, douleur au point de ponction) ou générale (fièvre bien tolérée). Votre médecin ou votre sage-femme pourra vous prescrire du paracétamol. Il n'y a aucun argument pour penser que les vaccins (vaccins à ARNm) puissent induire un effet délétère pour vous ou le fœtus.

Votre médecin ou sage-femme est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant la vaccination et/ou les risques liés au COVID-19 pendant la grossesse.